

**Contact presse :**

CICOMMUNICATION

Delphine DECOURTY

Cécile BOYER

Tél. : +33(0) 1 47 23 90 48

[decourty@cicommunication.com](mailto:decourty@cicommunication.com)



## **FAST homologué Hélios**

***Oppida, Centre d'Évaluation de la Sécurité des Technologies de l'Information, a validé le 1er août 2008 l'homologation du dispositif de télétransmission FAST – Hélios***

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2008 – FAST, leader de la dématérialisation des procédures administratives, peut désormais proposer son service « *Comptabilité Publique au format PESv2* » aux collectivités qui souhaitent dématérialiser l'ensemble de leurs flux comptables vers leur trésorerie générale.

Le PESv2, Protocole Echange Standard dans sa version 2, a pour but d'uniformiser les échanges entre ordonnateurs et comptables. Son adoption permet la dématérialisation des mandats de dépenses, des titres de recettes, des pièces justificatives et des bordereaux, entraînant la suppression totale de l'envoi papier.

Pionniers dans la mise en œuvre de la dématérialisation au sein de leurs administrations et partenaires actifs sur ce projet depuis 2005, le Conseil général des Yvelines ainsi que la ville de Viroflay ont déjà adopté FAST comme tiers de télétransmission pour leur chaîne comptable et financière.

Charles du BOULLAY, Président du directoire de FAST – CDC CEE déclare : « Nous nous réjouissons d'être le 1er tiers de télétransmission homologué qui soit passé en production dans le cadre de PESv2 pour la dématérialisation de la comptabilité publique. L'enjeu global étant la suppression de 500 millions de feuilles de papier, nous sommes fiers de pouvoir accompagner les collectivités dans leur démarche de simplification des échanges et de développement durable».

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) va publier début septembre l'officialisation de cette homologation. Dès lors, seuls les tiers de télétransmission homologués seront autorisés à télétransmettre des flux comptables vers Hélios.

### **À propos de CDC CEE**

Créée en 2006, CDC Confiance Electronique Européenne (CDC CEE) est une filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations. Tiers de confiance, CDC

CEE propose une offre de télétransmission sécurisée pour les documents à forte valeur administrative, juridique et financière.

L'offre FAST a été développée en étroite collaboration avec le secteur public et les professionnels de l'informatique dédiée aux collectivités locales (éditeurs de logiciels) pour faciliter la modernisation de l'administration et simplifier les démarches administratives.

Outre la dématérialisation du Contrôle de Légalité, de la Convocation des Elus et de la gestion des Prestations Sociales, CDC CEE propose également une offre de services en matière de Comptabilité Publique et expérimente plusieurs autres services dans les secteurs publics et privés. Les services FAST sont utilisés par plus de 1 400 établissements publics et collectivités locales.

Le métier de CDC CEE s'inscrit dans l'une des quatre priorités de la Caisse des Dépôts, dans le cadre de son plan stratégique « Elan 2020 » : l'environnement et le développement durable.

Pour plus d'informations, consultez notre site : [www.efast.fr](http://www.efast.fr)